

<b>Séance du conseil municipal de mardi 20 mai 2025 à 20 heures 00</b>			
Commune de LACAVE 46		Convocation du 15 mai 2025	
<b>Présents</b> : Mesdames Messieurs : CHAMBON, ELISABETH, ROUGIÉ, SABARROS, BUFFAROT, BAEY			
<b>Absent(e)(s)</b> : Mme ROUSTEAU, M MAGNIEN, LAGARRIGUE			
<b>Pouvoir(s)</b> : 2			
<b>En exercices</b> : 9	<b>Présents</b> : 6	<b>Votant(s)</b> : 8	<b>Quorum</b> : 5
Secrétaire de séance : Laure BAEY Assisté(e) de la secrétaire de mairie			
<b>Procès-verbal de SEANCE</b>			

Ouverture de séance à 20h09

Arrivée de M. MAGNIEN à 20h46

Ordre du jour	
<b>1</b>	Désignation du secrétaire de séance
<b>2</b>	Approbation du procès-verbal de séance du 2 avril 2025
<b>3</b>	Travaux de l'Espace polyvalent administratif associatif Suivi des subventions Délibération
<b>4</b>	Opérations patrimoniales Intégration des études aux travaux de l'Espace polyvalent administratif associatif Décision modificative - Délibération
<b>5</b>	Décisions du Maire
<b>6</b>	Comptes-rendus de réunions
<b>7</b>	Informations & questions diverses

#### 1 Désignation du secrétaire de séance

Laure BAEY est désignée secrétaire de séance.

#### 2 Approbation du procès-verbal du 2 avril 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à cette séance.

#### 3 Travaux de l'Espace polyvalent administratif associatif – Subvention de la Région Occitanie

Monsieur le Maire rappelle la demande de financement présentée par la commune auprès de la Région Occitanie pour les travaux de réalisation de l'Espace Polyvalent Administratif et Associatif.

Il informe que, dans sa séance du 4 avril 2025, la commission permanente de la Région Occitanie a décidé d'attribuer à la commune une aide de 7 385 € pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'Espace Polyvalent Administratif et Associatif au titre du Contrat Territorial du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne.

Il indique que cette aide correspond au montant sollicité et qu'il n'est donc pas nécessaire d'actualiser le plan de financement, délibéré le 18 mars 2025 par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle, enfin, que la demande de Fonds Vert, présentée en 2024 et réintroduite en 2025, est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'aide de la Région Occitanie d'un montant de 7 385 €, pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'Espace Polyvalent Administratif et Associatif,
- Confirme la demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds Vert.

4

#### Opérations patrimoniales – Intégration des coûts des études de l'Espace Polyvalent Administratif et Associatif aux travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget primitif voté le 2 avril 2025, il est prévu 20 000 € pour les opérations patrimoniales, en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement.

Cette somme est prévue pour pouvoir, à travers des écritures comptables, rendre les études qui sont suivies de travaux éligibles au Fonds de compensation de la compensation de la TVA (FCTVA). C'est le cas pour l'Espace polyvalent administratif et associatif et pour la Maison des Saisonniers.

La somme provisionnée au budget primitif 2025 est insuffisante pour intégrer l'ensemble des coûts des études de ces deux opérations (Maison des saisonniers et Espace polyvalent administratif et associatif) aux travaux. Pour la Maison des saisonniers, les études, pour lesquelles les écritures patrimoniales ont déjà faites, représentaient 11 414,73 €. Pour l'Espace polyvalent, les études représentent 13 665,39 €. Il manque donc, en arrondissant, 5081 €.

Afin de pouvoir intégrer le coût de ces études aux travaux de l'Espace Polyvalent Administratif et Associatif et permettre à la commune de bénéficier du FCTVA, il convient d'ajouter en crédits supplémentaires : en investissement dépense, compte 2131-041 pour + 5081.00 € ; en investissement recette, compte 203-041 pour + 5081.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

#### COMPTE DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2131 / OPFI		5081.00	
	<b>Total</b>	<b>5081.00</b>	

#### COMPTE RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 203 / OPFI	OPFI	5081.00	
	<b>Total</b>	<b>5081.00</b>	

5

#### Décisions du Maire

#### Régie de recettes

Monsieur CHAMBON explique que, à la suite du départ à la retraite de Mme Marie-Josée PAYROT, il était nécessaire de nommer un nouveau régisseur pour la régie de recettes (location de la salle des fêtes et droits de place pour le marché des producteurs). Après un avis conforme du comptable public

assignataire, c'est Mme Charlotte KRINKE, secrétaire de mairie, qui a été nommée pour assumer cette fonction.

Monsieur CHAMBON ajoute que la fonction de mandataire suppléant ne peut pas être assumée par un adjoint, et qu'il a donc fallu régulariser la situation. Après un avis conforme du comptable public assignataire, c'est Mme PAYROT qui a été nommée pour assurer cette fonction.

Enfin, Monsieur CHAMBON précise que les modalités de paiement des produits de la régie ont été réduites au seul règlement par chèque. Autrement dit, la modalité de paiement en espèces n'existe plus. Cette volonté correspond à ce qui avait été exprimé dès le début de mandat.

## 6

### Comptes-rendus de réunions

#### **Conférence intercommunale des maires consacrée à l'Habitat**

Monsieur MAGNIEN a assisté à cette réunion organisée par Cauvaldor, qui s'est tenue le 20 mai 2025 à 18h. Le programme de Cauvaldor en matière d'habitat étant très ambitieux, Monsieur MAGNIEN propose d'y consacrer un point détaillé complet lors de la prochaine séance du conseil municipal.

#### **Conférence intercommunale des maires consacrée au PLUi-H**

Cette réunion était organisée par Cauvaldor le mardi 29 avril 2025 à 18h. Messieurs CHAMBON et MAGNIEN y ont assisté.

Monsieur MAGNIEN explique que le 21 mai aura lieu une dernière réunion sur le PLUi-H avant son vote en conseil communautaire. Une fois voté, le document sera opposable aux tiers.

Monsieur CHAMBON ajoute que, lors de la réunion du 29 avril, plusieurs points soulevés par la Mairie ont été recueillis favorablement. Cela concerne notamment les parcelles du lotissement, qui sont de nouveaux constructibles à la demande de la Mairie. La Mairie a insisté pour que seules des bâtisses de type quercynois puissent y être construites. Selon Monsieur MAGNIEN, il semblerait que ce souhait exprimé par la Mairie n'ait été que partiellement pris en compte dans le règlement.

Sur d'autres questions, la Mairie n'a pas reçu de réponses, défavorables ou favorables de la part du commissaire enquêteur.

## 7

### Informations et questions diverses

#### **Travaux de la Maison des saisonniers et de l'Espace polyvalent administratif et associatif**

Monsieur CHAMBON informe les membres du conseil que les travaux de l'Espace polyvalent sont actuellement à l'arrêt. En effet, le maçon à qui ont été confiés les travaux de gros œuvre, ne se rend plus sur le chantier, ce qui empêche les autres corps de métier d'intervenir. Il précise qu'après les discussions en séance du conseil municipal du 18 mars, la Mairie a mandaté les travaux (réalisés) que l'entreprise avait omis de calculer dans le coût TTC du devis validé dans le cadre du marché public. Pourtant, l'entreprise n'est pas joignable, ni par la Mairie ni par l'architecte. Le 21 mai, l'architecte a prévu de lui adresser un courrier recommandé.

Pour la Maison des saisonniers, Monsieur CHAMBON indique que les travaux avancent plutôt bien. Il rend compte de plusieurs éléments non prévus au marché :

- D'une part, un avenant pour le lot 1 Gros Œuvre. Cet avenant prévoit la reprise des tableaux des menuiseries suite à la démolition des gonds de volets causée par le gel. L'avenant devra faire l'objet d'une délibération à la prochaine séance du conseil municipal. Monsieur CHAMBON précise d'ores et déjà que l'avenant induit une augmentation de 0.03% du montant initial du marché, ce qui porte le coût total TTC de ce lot à 27 901.47 € au lieu de 26 675.16 €,
- D'autre part, des suppléments non prévus au marché s'avèrent nécessaires au fil de l'avancement des travaux. C'est le cas en matière de travaux de placo pour la cage d'escalier.

C'est aussi le cas en matière d'équipements, pour la pose d'une plaque à induction et d'une hotte. Les autres équipements, tels que le frigo, four à micro-ondes etc., seront à la charge du locataire.

### **Epareuse**

Monsieur CHAMBON explique que l'épareuse est actuellement hors service, d'où un retard dans le fauchage des bords des voies communales. La Mairie est en attente du devis du garage.

### **Panneau d'affichage à la Bourgnette**

Le panneau d'affichage à la plage de la Bourgnette a été volé pendant l'hiver. Monsieur CHAMBON rappelle que, au départ, ce panneau avait été fourni à la commune par le Syded. Un devis de 927,60 € TTC pour un nouveau panneau, à la charge de la commune, a été accepté après comparaison de la moyenne des prix pour ce type de panneaux.

Madame SABARROS demande si la commune est assurée contre le vol de ce type d'équipements.

Monsieur CHAMBON propose de prendre contact avec l'assurance.

### **Sentier karstique**

Madame BUFFAROT indique que le samedi 24 mai, le Parc organise une randonnée commentée et guidée sur le sentier karstique. En prévision de cet événement, il a été demandé au cantonnier de nettoyer le sentier, l'herbe ayant beaucoup poussé cette année.

Madame BUFFAROT explique que, compte tenu de la difficulté rencontrée par les randonneurs pour trouver le chemin, des panneaux supplémentaires ont été commandés.

En outre, un administré a installé une clôture à l'endroit où passe le parcours. L'installation d'un portillon coûte environ 600 € mais est hors budget pour le Parc. Madame BUFFAROT estime que la solution la plus rapide serait que la commune elle-même commande le portillon auprès d'une entreprise. Mais elle propose plutôt de trouver une alternative et de le faire fabriquer par des personnes de la commune.

Madame BAEY demande si l'administré qui a installé la clôture est d'accord pour la pose du portillon.

Madame BUFFAROT répond par l'affirmative et précise qu'il est même disposé à fournir le matériel nécessaire pour la fabrication.

Monsieur MAGNIEN se porte volontaire pour fabriquer le portillon.

### **Mur de Belcastel**

Monsieur CHAMBON fait le point sur les travaux réalisés. Il indique que le mur a été réparé par l'entreprise TEIXEIRA. L'entreprise BONNASSIE peut désormais commencer ses travaux pour le revêtement de la voirie.

### **Demandes d'autorisation d'urbanisme**

Monsieur CHAMBON évoque la demande de permis de construire déposée par Monsieur VERGNE pour un hangar photovoltaïque à Canteloube. Il explique que cette demande a été refusée catégoriquement, notamment du fait de l'avis défavorable des Architectes Bâtiments de France (ABF) et de l'avis conforme défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Il souhaite organiser un rendez-vous sur place avec ces instances et Cauvaldor, afin d'étudier quelles sont les options qui s'offrent à Monsieur VERGNE.

### **Eglise de Meyraguet**

Monsieur CHAMBON rend compte des difficultés pour contacter un Architecte du Patrimoine. L'église est un monument historique classé, ce qui impose que la maîtrise d'œuvre des différentes opérations envisagées (entretien et restauration) soit obligatoirement assurée par un/e Architecte du Patrimoine.

Or, les deux architectes qui ont à ce jour été contactés par la Mairie ne répondent pas aux multiples relances.

Monsieur MAGNIEN suggère de reprendre contact avec l'UDAP à Cahors, pour faire part de cette difficulté.

Monsieur CHAMBON souligne que l'absence de réponse des architectes reporte d'autant plus le moment où la commune pourra introduire des demandes d'aides pour les opérations envisagées, demandes qui devront ensuite encore être instruites...

### **Adressage**

Monsieur CHAMBON fait le point sur l'installation des plaques et panneaux des voies, bientôt terminée. Lorsque ce travail sera effectué, un bilan sera fait sur l'ensemble des numéros, plaques et panneaux manquants, afin que ceux-ci puissent être commandés.

Madame SABARROS soulève le problème de certaines adresses qui n'existent pas sur les GPS. Elle cite l'exemple de son adresse personnelle, avec des livraisons professionnelles qui n'arrivent pas à destination.

Monsieur ELISABETH indique qu'il y a également un problème sur la Route du Pélissier.

Monsieur MAGNIEN suggère de contacter Mme PAU, au Département, afin de s'assurer que toutes les adresses soient bien remontées, et de lui signaler qu'il y a des problèmes avec certaines adresses, notamment au Bougayrou et aux Berthoux. Il ajoute que, selon lui, il est possible qu'il s'agisse simplement d'un problème de mise à jour des applications de géolocalisation.

Madame BUFFAROT abonde dans le même sens et ajoute qu'il serait intéressant de demander à Mme Pau si elle a connaissance des délais de mises à jour.

### **Mise à jour de la liste des habitants par secteur par les conseillers**

Madame BUFFAROT explique qu'en travaillant sur la mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS) avec Madame ROUSTEAU, il s'est avéré que certaines listes des habitants par secteur ne sont pas à jour.

Monsieur CHAMBON rappelle aux conseillers que cette mise à jour est importante dans le cadre du PCS, car il s'agit de pouvoir contacter les habitants pour la prévention des risques ou la gestion de crises. Il ajoute que les listes ont été établies il y a 5 ans et que, depuis, il y a eu des changements que les conseillers sont les mieux à même de pouvoir faire remonter.

### **Apéritif offert aux habitants pour la fête du village**

Monsieur CHAMBON précise que l'apéritif sera proposé le dimanche 13 juillet en fin de matinée, et non le soir. Madame BUFFAROT ajoute que cet horaire a été retenu, notamment, parce qu'il permet d'attirer plus spécifiquement les habitants de la commune.

### **Activité physique adaptée pour les seniors**

Madame BUFFAROT rend compte de la proposition du CIAS de Cauvaldor. La Mairie a été contactée au mois de mars par Mme BERTON, qui est chargée d'organiser des ateliers pour les seniors, en partenariat avec la Carsat, sur le territoire de Cauvalor. La commune de Lacave a été choisie car il s'agit de faire un maillage des activités sur le territoire et, dans notre secteur, cette activité n'existe pas.

Concrètement, il est demandé à la commune de mettre à disposition la salle des fêtes une fois par semaine. Une association, Siel Bleu, viendra alors animer un cours pour 15 personnes maximum, âgées de 60 ans ou plus, dans un premier temps uniquement des habitants de la commune. En plus des cours, des séances gratuites de prévention sur la perte d'autonomie seront organisées aux participants. Actuellement, Mme BERTON est en attente de la réponse d'une demande de subvention. Si la subvention lui est accordée, les ateliers pourront démarrer au mois de septembre cette année.

### **Prêt de vaisselle**

Après avoir été sollicitée par un administré pour le prêt de vaisselle, Madame BUFFAROT relève que la commune dispose d'une convention de location pour les tables et les bancs mais pour la vaisselle.

Monsieur CHAMBON confirme et ajoute que le barnum 4\*3 n'est pas inclus, non plus, dans une convention de location.

Madame BUFFAROT suggère une modification de la convention de location des tables et des bancs, en y incluant les options : vaisselle (assiettes) ; barnum ; tables ; bancs.

Monsieur MAGNIEN ajoute qu'il faudra aussi, dans ce cas, adapter le montant de la caution. Monsieur ELISABETH estime que, par principe, il faut en effet également une caution pour la vaisselle. Monsieur CHAMBON propose une caution de 350 € pour le barnum.

La convention mise à jour devra figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Prochaine séance du conseil municipal mardi 24 juin 20h00.

*Fin de la séance à 22h01*

<b>Secrétaire de séance,</b>	<b>Le Maire,</b>
<b>Laure BAEY</b>	<b>Stéphane CHAMBON</b>